

COBIT en action

Cour des Comptes

CobiT comme référentiel d'audit des comptes

Symposium IGSI - 18 mai 2006



Contexte

- La Cour des Comptes est investie de la mission de certification des comptes de l'Etat, à compter de l'exercice 2006.
 - Disposition de la Loi organique relative aux Lois de Finances.
- Pour assurer cette mission, la Cour doit s'assurer de la fiabilité des systèmes d'information comptable conduisant à la production des états financiers de l'Etat.

Missions réalisées

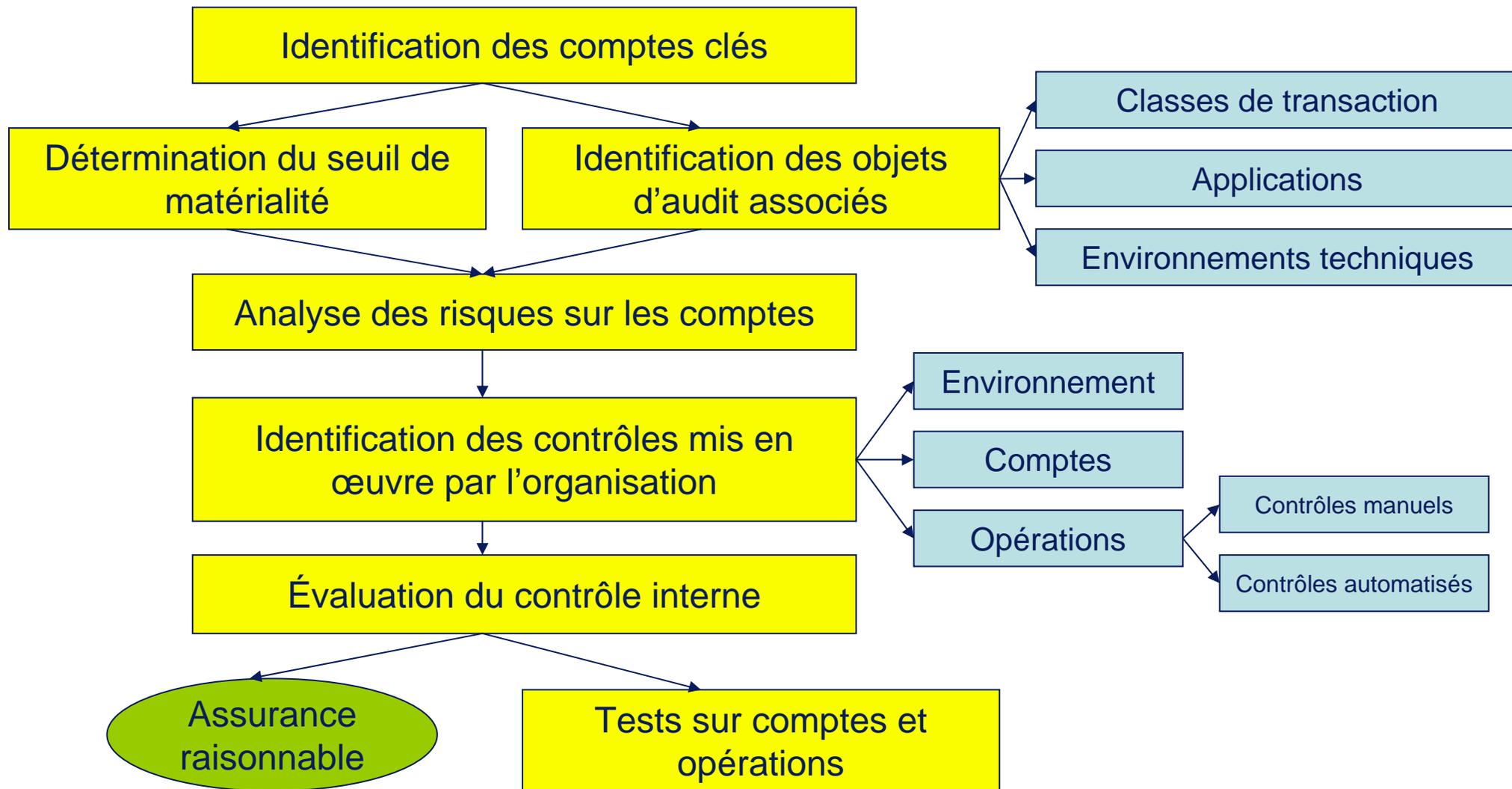
- 2003 : Audit des applications informatiques CGL et TCC
 - Applications permettant de gérer la comptabilité générale de l'Etat au niveau local et de la centraliser.
- 2004 : Audit de l'application PAY
 - Application de gestion de la paye des agents civils de l'Etat.
- 2005 : Audit de l'application EPP (Emplois-Postes-Personnes)
 - Application préparant la paye des enseignants du second degré en métropole.

Objectif des missions PAY et EPP

- *PAY : « Donner à la Cour une indication sur le degré de confiance qu'elle peut accorder à l'organisation de la gestion de l'informatique comptable de la paye et lui indiquer dans quelle mesure elle peut s'appuyer sur les contrôles généraux entourant les applications pour garantir l'intégrité, la disponibilité, le respect des normes et la fiabilité des données de PAY. »*

- *EPP : « Donner à la Cour des comptes une appréciation du degré de confiance qu'elle peut accorder à l'organisation entourant l'application de gestion des personnels du second degré de l'éducation nationale et lui indiquer dans quelle mesure elle peut s'appuyer sur les contrôles généraux entourant cette application pour garantir l'intégrité, la disponibilité, le respect des normes et la fiabilité des données financières déversées dans PAY. »*

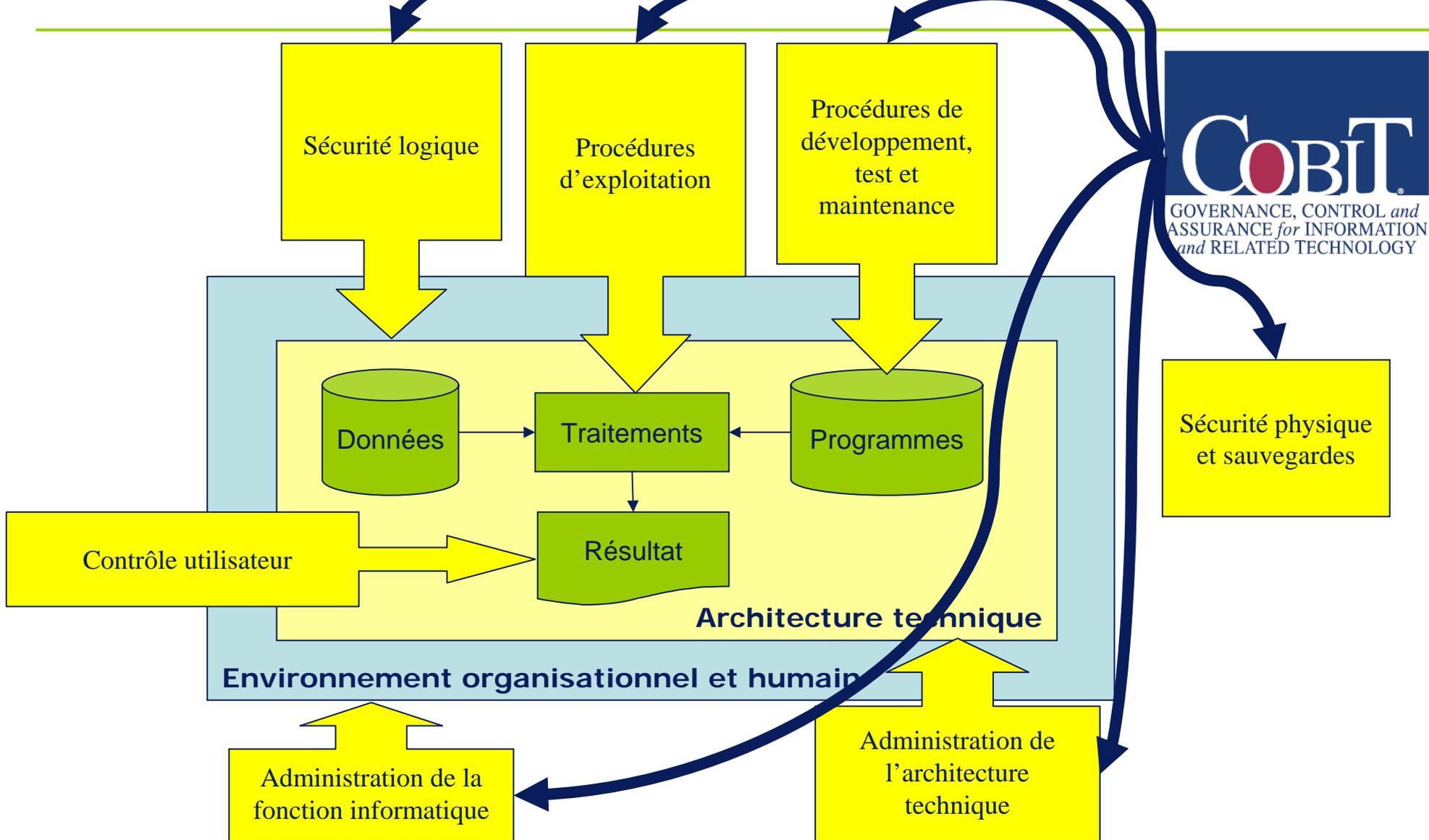
Démarche d'audit de certification des comptes



Démarche des audits

- Les missions ont été menées en deux phases :
 - Phase 1 : Audit de l'environnement informatique de l'application.
 - ▶ Évaluer la fiabilité globale de l'environnement informatique de l'application, qui permet de s'assurer de l'**intégrité** des données de paie.
 - ▶ *Utilisation du référentiel **COBIT**, comme suggéré par le CCTP.*
 - Phase 2 : Audit de l'application.
 - ▶ Apprécier les activités de contrôle afin de s'assurer de la **régularité**, de la **sincérité** et de la **fidélité** des dépenses de personnel transmises aux services du Trésor Public et liquidées par ces derniers ;
 - ▶ Déterminer l'existence d'une **piste d'audit** fiable.
 - ▶ *Utilisation d'un référentiel de certification de cycle paie.*

Le contrôle interne en environnement informatisé



Retour d'expérience

- Cobit est un référentiel riche :
 - Nécessité de sélectionner les objectifs de contrôle à retenir pour la certification des comptes.
- Cobit est un outil de communication :
 - Présentation aux audités des bonnes pratiques recensées dans un référentiel partagé par un grand nombre d'organisations dans le monde.
- Cobit est structurant :
 - Construction du rapport d'audit respectant les regroupements et l'ordre des thèmes Cobit.
- Cobit permet de construire la confiance :
 - Un « Cobit » référentiel de certification de cycle paie aurait été apprécié !

Questions/réponses